

met ses services consultatifs et techniques à la disposition des organismes provinciaux, des universités et autres organisations en vue d'aider à l'élaboration des programmes de santé, au perfectionnement de la main-d'œuvre sanitaire et à la recherche en matière de santé. Les services consultatifs sont offerts par les diverses divisions administratives du ministère.

La coordination et la promotion du développement des normes sanitaires sont maintenant assurées par la Direction des normes sanitaires et de la consultation de la Direction générale des programmes de santé. La Division des services aux établissements de la Direction des experts-conseil en matière de santé fournit un service de renseignements et de consultation en matière de conception et d'exploitation des établissements. D'autres conseils d'ordre technique sont dispensés dans le cadre de programmes relevant directement du ministère et concernant la protection de la santé: sûreté des aliments, médicaments et appareils médicaux, hygiène du milieu, Laboratoire de lutte contre la maladie et autres domaines spécialisés.

5.1.4 Services internationaux d'hygiène

Par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Canada participe aux activités de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPAS), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, et d'autres organismes intergouvernementaux dont les programmes visent pour une bonne part la santé. Le ministère participe également à des échanges bilatéraux avec les pays qui ont conclu des accords scientifiques, technologiques et culturels avec le Canada. La Direction des services internationaux d'hygiène, qui gère les programmes de bourses de l'OMS et de l'OPAS, coordonne en grande partie la participation du Canada à ces activités multilatérales et bilatérales.

En outre, chaque année, des experts canadiens en hygiène publique et en sciences sanitaires entreprennent des travaux spéciaux à l'étranger en réponse aux demandes de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation panaméricaine de la santé, ou d'un autre organisme.

Le ministère est chargé de l'application du Règlement concernant la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'Accord international conclu entre le Canada et les États-Unis. Il s'occupe également de la surveillance et de la diffusion, pour le compte de l'OMS, des normes établies pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, et remplit certaines fonctions rattachées à la Convention de 1961 sur les stupéfiants.

5.1.5 Santé et sport amateur

Le programme de la santé et du sport amateur du Canada a pour objectif d'améliorer la condition physique des Canadiens et d'accroître leur participation aux loisirs physiques et au sport amateur. Établi en 1961 par une loi du Parlement, il disposait pour l'année financière 1975-76 environ \$21 millions. Le programme, administré par la Direction de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, compte quatre éléments: Sports Canada, Loisirs Canada, Opérations et Administration des programmes, et Planification, Recherche et Évaluation. Les activités peuvent être groupées en quatre grands genres de programmes: promotion et communications, développement des ressources, entraînement et compétitions.

Promotion et communications. La production et la distribution de brochures et de films, la préparation d'expositions et la tenue de conférences font partie de l'activité courante de la Direction. La tournée de démonstrations sportives, activité de soutien de *ParticipAction*, et l'effort de mise en œuvre de programmes de conditionnement physique à l'intention des employés avaient pour but de faire prendre davantage conscience au public de la nécessité d'être en bonne condition physique et du plaisir que procurent les loisirs physiques et les sports.

Développement des ressources. Le développement des ressources en matière de